

Nous aimerions attirer votre attention
sur un Grand Ouvrage réalisé par la commune de St-Lambert-des-Bois
en février et mars de cette année,

lequel a interpellé, et touché certains de nos adhérents:

la réfection de l'entrée et des allées du cimetière ancien.

Le projet a été soumis à la validation de l'Architecte des Bâtiments de France,
Edifice classé au titre de la Loi sur les Monuments historiques de 1913,
et de l'Architecte du PNR.



Photo du 15.07.2017

Informé par le coût stupéfiant d'une telle réalisation, plus de 165 000 €TTC / 137 000 €HT (Marché de travaux 90 400 €HT, surcoût travaux important plus de 27 000 €HT, honoraires estimés de l'équipe de Maîtrise d'œuvre 20 000 €HT). Nous avons demandé à Monsieur le Maire si ce dossier avait bien fait l'objet d'un appel d'offres ; notre demande à ce jour est restée sans réponse.

L'actualité nous rattrape, chacun d'entre nous a pu entendre sur les chaînes d'information les élus locaux se plaindre des coupes que leur impose le gouvernement avec la réforme de la Taxe d'habitation.

Dans leurs arguments, les représentants des Maires expliquent le bénéfice de cette taxe ; ces recettes servent l'économie locale par des travaux effectués par des petites et moyennes entreprises et des artisans de la région.

Ces arguments sont fort recevables, voyons comme ceci est appliqué par notre commune.

La petite et moyenne entreprise locale était la société COLAS filiale du groupe BOUYGUES, leader mondial de la construction de routes, dont le chiffre d'affaire en 2016 se situait à plus de 11 milliards €, pas vraiment le type de PME.

Les ouvriers œuvrant sur le cimetière, étaient à 99% des travailleurs détachés qui ne parlaient pas le français, donc loin de faire travailler les PME de la région.

Pardon, les seules sociétés régionales et cela depuis plusieurs années, sont les cabinets de l'Architecte J. LIOCHON et de l'Economiste M. VIRTZ qui ont placé cette affaire ... Assistés d'un Contrôleur Technique, d'un Coordinateur de sécurité et d'un BET fluides (?).

On a refait à grand frais, pour une marche, elle, elle avait sa patine du temps qui parle!
Pour être aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

A qui profite la norme ?

Une omission de la part de l'Architecte et de son Bureau de Contrôle, la main-courante au dessus de chaque muret au droit des 2 marches, obligatoire aussi pour être aux normes !

AVANT TRAVAUX ...



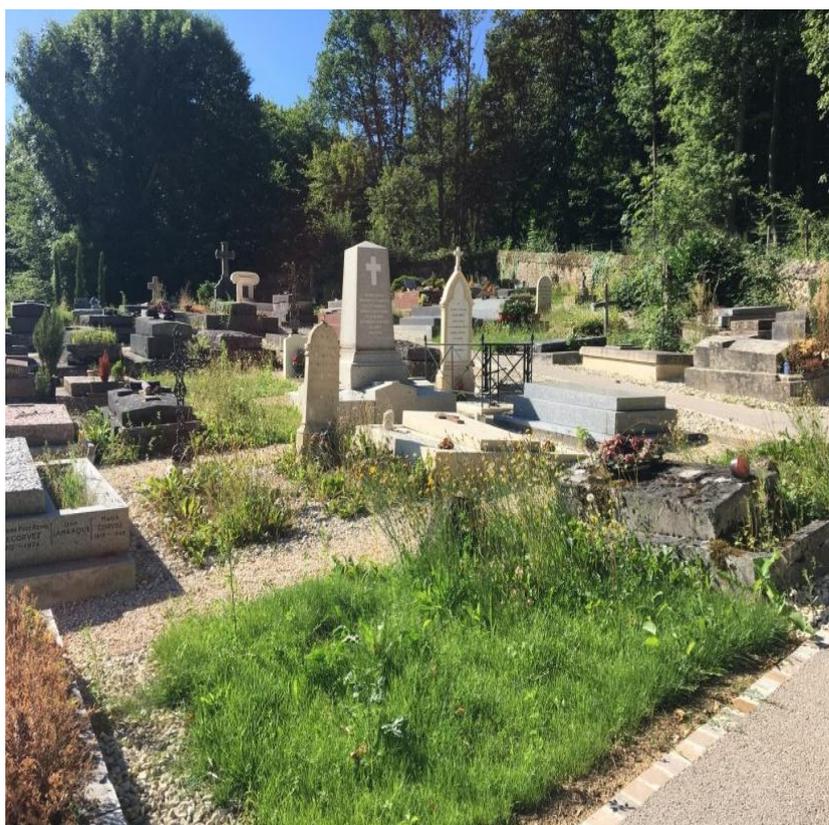
APRES TRAVAUX !!

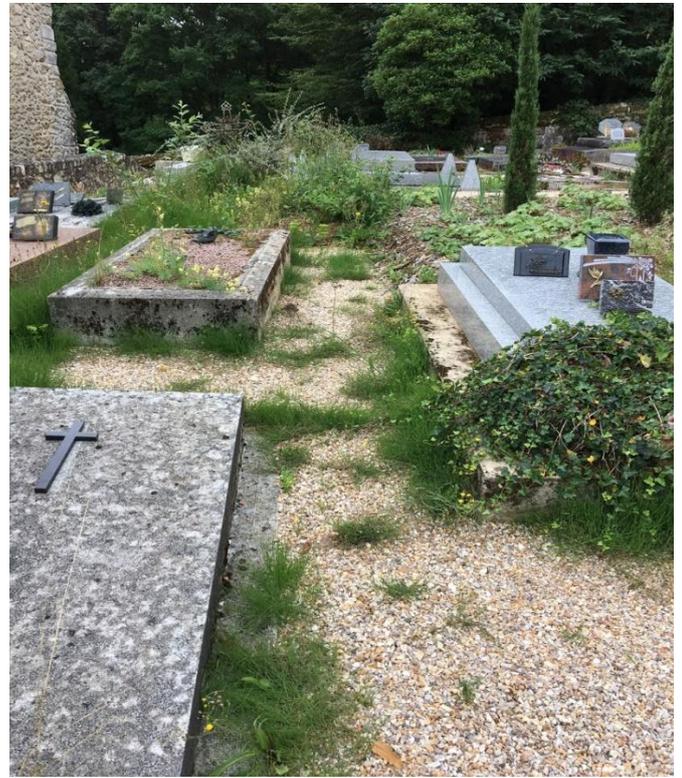


Après travaux, 2 marches et une rampe pour personne à mobilité réduite,
alors qu'une simple pente douce
avec 2 seuils réglementaires pour personne à mobilité réduite
étaient amplement suffisants !

Les allées sont un showroom de revêtements de sol, depuis l'enrobé (imperméabilisation des sols, en contradiction avec la loi sur la gestion des eaux pluviales, son rejet dans le réseau public aggrave les inondations) aux pavés, puis aux dalles de grès et aux gravillons, et pour terminer de gros cailloux blancs autour des tombes.

Mais, hélas, cet aménagement couteux n'empêche pas au développement de la végétation.





L'intérêt d'un projet de réfection des allées avec une enveloppe financière raisonnable, était de faciliter l'entretien des allées, tout en préservant les sols perméables, et de faciliter les interventions des Pompes funèbres.

Après un tel aménagement des sols, il sera très difficile pour les Pompes funèbres d'utiliser leurs engins habituels sans dégrader les revêtements.



Photos du 15.07.2017

Le Maire, Vice Président de la Bio diversité et de l'Environnement au sein du Parc, sait que l'utilisation de désherbant est interdite et c'est très bien, mais sait-il que le travail d'entretien en devient beaucoup plus difficile entre des dallettes de grès, des gros cailloux et des gravillons dans des structures alvéolaires en plastique ?

D'après nos sources très crédibles ;

le muret du local à poubelles (sur dimensionné en surface pour 2 poubelles) ainsi que la reconstruction du haut des deux piliers de l'entrée auraient coutés 12 000 €TTC.

Pourquoi Mme L'Architecte a-t-elle laissé une marche sur la moitié de la largeur de l'allée principale !?



A voir aussi sur place les 12 500 €TTC de plantations !

L'éternel argument qui nous a été rapporté de Monsieur le Maire, nous avons les subventions pour cela !

Ces subventions sont nos impôts.

Nous demandons encore une fois qu'ils soient mieux utilisés !!

Bonne rentrée !